

**ESPACE**  
**SAINT-LOUIS**  
CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS  
Musique - Danse - Théâtre  
Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

Espace Saint Louis - 5 rue Tournerit - 49300 CHOLET

Tél : 02 44 09 26 00

Email : [conservatoire@choletagglomeration.fr](mailto:conservatoire@choletagglomeration.fr)

**ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022**

***DANSE***

***Informations pratiques***



Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant au Conservatoire du Choletais.

L'ensemble du personnel administratif, pédagogique et technique vous souhaite la bienvenue et vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

Le Conservatoire du Choletais est un service de l'Agglomération du Choletais (AdC), intégré au réseau national des établissements classés par l'État (Ministère de la Culture) ; il est par ailleurs membre du collectif des 8 Établissements classés de la région des Pays de la Loire (Alençon, Angers, La Roche s/ Yon, Laval, Le Mans, Nantes et St Nazaire), engagés dans un travail commun visant à l'organisation de la filière d'orientation professionnelle des étudiants.

La qualité de ses équipements ainsi que la valeur de son projet pédagogique ont permis à l'établissement en janvier 2012 de voir son classement renouvelé en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

La découverte d'un établissement d'enseignement artistique est souvent accompagnée d'un certain nombre de questions, tant sur le plan de l'organisation des cours que de la spécificité du fonctionnement global.

Ce document synthétise les rendez-vous à ne pas manquer pour effectuer sa rentrée dans de bonnes conditions, ainsi que des informations importantes liées au fonctionnement de l'établissement.

Toute l'équipe qui anime l'établissement se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons une très bonne année parmi nous, riche en rencontres, expériences, apprentissages, et émotions artistiques.

L'équipe de Direction

## Informations pratiques

### Calendrier des dates à retenir

### Règlement du département danse

I L'équipe pédagogique

II L'entrée dans la classe de danse

III Organisation de l'enseignement

IV Évaluations - Examens

V Cursus des études chorégraphiques

### **Annexes :**

Annexe 1 : Lexique des sigles utilisés dans le Fascicule

Annexe 2 : Cursus des Études Chorégraphiques

## APEC

## INFORMATIONS PRATIQUES / 2021 - 2022

### Coordonnées :

- Conservatoire du Choletais - Musique, Danse, Théâtre  
Espace Saint Louis - 5 rue Tournerit - 49300 Cholet
- Accueil téléphonique : 02 44 09 26 00
- Email : [conservatoire@choletagglomeration.fr](mailto:conservatoire@choletagglomeration.fr)

### Horaires d'ouverture du bâtiment :

- Lundi : 8h30 - 21h00
- Mardi : 8h00 - 21h00
- Mercredi : 8h00 - 21h00
- Jeudi : 8h00 - 21h00
- Vendredi : 8h00 - 22h30
- Samedi : 8h30 - 19h00

### Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

<b>LUNDI</b>	-	13h30 - 17h30
<b>MARDI</b>	-	13h30 - 18h00
<b>MERCREDI</b>	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
<b>JEUDI</b>	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
<b>VENDREDI</b>	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
<b>SAMEDI</b>	9h00 - 12h30	

- La bibliothèque s'adresse à tout public : chacun peut venir chercher un renseignement, consulter les livres ou dictionnaires, écouter de la musique et emprunter des documents.
- La bibliothèque gère également le parc instrumental en location (voir informations détaillées pages suivantes).
- **Prêt** : le prêt se fait avec une carte-lecteur. Si vous êtes détenteur d'une carte de la Médiathèque, cette carte vous permet d'emprunter également à la Bibliothèque du Conservatoire. Pour les élèves n'ayant pas de carte de la Médiathèque, la bibliothèque du Conservatoire en délivre sur demande.

### Horaires d'ouverture de la comptabilité :

<b>LUNDI</b>	-	-
<b>MARDI</b>	-	13h30 - 17h30
<b>MERCREDI</b>	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
<b>JEUDI</b>	-	13h30 - 17h30
<b>VENDREDI</b>	-	13h30 - 17h00
<b>SAMEDI</b>	-	-

## Horaires d'ouverture de la scolarité :

<b>LUNDI</b>	9h00 -12h00	14h - 17h30
<b>MARDI</b>	-	14h - 17h30
<b>MERCREDI</b>	9h00 - 12h00	14h - 17h30
<b>JEUDI</b>	9h00 - 12h00	14h - 17h30
<b>VENDREDI</b>	9h00 - 12h00	14h - 17h30
<b>SAMEDI</b>	-	-

## Suivi de la scolarité :

- Pour toutes questions liées à la scolarité des élèves (cursus d'études, cours, absences, orientation, etc.), Sophie GRIMAUULT, Conseillère aux études, et Pascal DUMELIE, Conseiller aux études chorégraphiques, sont à votre disposition et reçoivent uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'accueil ou par téléphone, au 02 44 09 26 79 (*Scolarité*).

[Retour au sommaire](#)

## CALENDRIER DES DATES À RETENIR / 2021 - 2022

- Jeudi 2 septembre :
  - 17h30 / Auditorium Bach / **réunion d'information pour les parents d'élèves du Département Danse en présence des enseignants.**
  
- Samedi 4 septembre :
  - 10h30 / Auditorium Bach / **réunion d'information pour les nouveaux élèves** (présentation de l'établissement, de son fonctionnement et de son projet, par l'équipe de Direction du Conservatoire).
  
- Semaine du 6 au 11 septembre :
  - **Reprise des cours pour tous les élèves.**

- Vacances :  
*NB : le début des vacances a lieu après les cours de la date indiquée, la reprise a lieu le matin des jours indiqués.*

**Toussaint** : samedi 23 octobre → lundi 8 novembre 2021

**Noël** : samedi 18 décembre → lundi 3 janvier 2022

**Hiver** : samedi 5 février → lundi 21 février 2022

**Printemps** : samedi 9 avril → lundi 25 avril 2022

Le Conservatoire sera fermé :

- Jeudi 11 novembre (Armistice)
- Jeudi 26 (Ascension) / vendredi 27 et samedi 28 mai (Pont de l'Ascension)
- Lundi 6 juin (Pentecôte)

- Samedi 25 juin 2022 : **fin des cours**

[Retour au sommaire](#)

## **Préambule**

Ce texte a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du département danse et de préciser les principes qui régissent les rapports entre élèves, professeurs et parents, dans le cadre du schéma d'orientation pédagogique préconisé par la Direction Générale de la Création Artistique (DGAC, anciennement DMDTS) du Ministère de la Culture.

Adapté au projet pédagogique du département danse, il prend en compte sa spécificité et lui donne l'autonomie nécessaire à sa réalisation.

Le respect de ce règlement conditionne la bonne marche de l'ensemble de ce département pédagogique.

## **I - L'équipe pédagogique**

**Pascal Dumelié** : conseiller aux études chorégraphiques, professeur de danse classique

**Guylène Petit** : professeur de danse classique

**Emmanuelle Vakaryn** : professeur de danse de "caractère" et de danse classique

**Mary Deloubrière** : professeur de danse jazz

**Emmanuelle Gallard** : professeur de Formation Musicale Danseur

**Anne Marie Neau** : pianiste accompagnatrice, improvisatrice

**Raphaël Arnoux** : pianiste, accompagnateur, improvisateur

**Jean-Yves Naviner** : professeur de percussions, accompagnateur, compositeur

Les parents peuvent rencontrer le conseiller aux études chorégraphiques ou l'un de ses collègues, sur rendez-vous et en dehors des heures de cours.

## II - L'entrée dans la classe de danse

### 1 - L'élève n'a pas encore pratiqué la danse classique

Nous organisons en juin des tests d'entrée destinés aux enfants âgés de 6 à 8 ans (nés entre 2015 et 2013). Nous invitons les enfants à prendre un cours afin d'être évalués par l'équipe pédagogique qui décidera de leur orientation vers la classe d'Initiation, de Probatoire ou de Cycle 1 - Phase A.

Seul un problème susceptible de nuire au développement des enfants dans le cadre de notre cursus d'études pourrait remettre en question l'inscription. (loi du 10 juillet 1989 sur l'enseignement de la danse).

Contenu : cours de 45 mn à 1h00 donné par l'un des professeurs.

Tenue : tunique de danse, de gymnastique ou maillot de bain entier, jambes nues, short et tee-shirt pour les garçons, chaussettes de sport blanches pour tous.

Ne pas acheter de matériel avant l'inscription de l'enfant (voir § tenue obligatoire).

### 2 - L'élève pratique déjà la danse classique

Stages : nous organisons en juin et en septembre des stages gratuits pour les enfants âgés de 8 à 18 ans (nés entre 2003 et 2013). A cette occasion, nous pouvons évaluer les élèves qui le souhaitent et les orienter dans la classe qui correspond à leurs capacités.

Tests d'entrée : des tests sont organisés en début d'année pour évaluer les élèves qui ne participent pas aux cours de découverte.

Contenu : cours techniques donnés par les professeurs.

Tenue : **Venir avec le matériel dont dispose l'élève, ne rien acheter de nouveau avant l'inscription définitive. Les élèves porteront si possible :**

- tunique sans jupette, jambes nues ou collant chair et demi-pointes ou chaussettes pour les filles en danse classique,
- tunique ou débardeur, short ou collant sans pied et pieds nus pour les filles en danse jazz,
- collants ou short, tee-shirt et demi-pointes ou chaussettes pour les garçons (en danse classique) ou pieds nus en Jazz,
- Pour les élèves montant sur pointes : barre sur demi-pointes. Apporter les pointes pour le milieu,

Passées les périodes de recrutement, il est possible tout au long de l'année de se présenter pour intégrer la Classe de Danse : il suffit de convenir d'un rendez-vous avec le conseiller aux études chorégraphiques pour prendre un cours d'évaluation.

### 3 - Entrée en Cycle Spécialisé

L'élève doit postuler pour s'inscrire à l'examen d'entrée en Cycle Spécialisé (étude de dossier et audition). En cas d'acceptation de la candidature, l'établissement fournira les vidéogrammes des épreuves imposées.

### 4 - Les classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Éducation Nationale et l'Agglomération du Choletais (Conservatoire) qui permet aux élèves de la 6ème à la troisième (collège) d'intégrer une partie de leur cursus artistique dans l'horaire scolaire.

Les Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) permettent :



- **pour les élèves**, d'organiser avec une meilleure efficacité pédagogique, sur le temps scolaire et dans le cadre de leur cursus, une partie des cours de danse,
- **pour les parents**, de limiter le nombre de déplacements au Conservatoire.

**Les inscriptions doivent se faire en même temps que les inscriptions scolaires dans les collèges au cours du 1er trimestre de l'année civile. Les élèves souhaitant suivre un cursus "CHAD" bénéficient d'une dérogation à la Carte Scolaire et sont acceptés (sous réserve de résultats scolaires satisfaisants) dans l'un des deux collèges partenaires du Conservatoire.**

Une réunion d'information pour les parents se tiendra dans le courant de l'année scolaire.

**Le recrutement des élèves se fait sur dossier et entretien dont les contenus sont fixés par circulaire ministérielle.**

Les élèves CM2 déjà inscrits au conservatoire du Choletais et désirant intégrer le dispositif CHAD sont reçus avec leurs parents par le Conseiller aux Études Chorégraphiques pour faire acte de candidature et remplir un dossier de demande d'intégration dans une Classe à Horaires Aménagés.

Pour les autres élèves, les mêmes modalités que pour tout élève venant de l'extérieur s'appliquent.

Les élèves inscrits en CHAD suivent le cursus normal des études au conservatoire. Les résultats obtenus sont intégrés dans le cadre de la scolarité générale de l'élève et son niveau artistique est pris en compte lors des Conseils de Classe.

Coordonnées des établissements scolaires partenaires :

**- Collège public République**

Place de la République BP 2102 - 49321 CHOLET CEDEX - Tel : 02 41 62 31 62

**- Collège privé Notre-Dame du Bretonnais**

93 rue Maindron - 49305 CHOLET CEDEX - Tel : 02 41 62 30 56

## **5 - Intégration définitive dans la classe**

L'équipe pédagogique dispose d'une période d'observation d'un an pendant laquelle elle suit l'évolution de l'élève à l'issue de laquelle le Conseil de Classe se prononce sur l'intégration définitive.

## **6 - Certificat médical**

Un certificat médical type est remis à la famille de l'élève. Ce formulaire se compose de deux parties : la première sera en totalité complétée et signée par le médecin traitant. La seconde sera en totalité complétée et signée par les parents.

**Cette pièce sera obligatoirement retournée avant le premier cours de l'élève (article 6 du titre II de la loi du 10 juillet 89 relative à l'enseignement de la danse).**

Pour les élèves du 3<sup>ème</sup> cycle et du Cycle Spécialisé, un certificat de capacité - test de l'effort, électrocardiogramme, masse osseuse, croissance - établi par un médecin spécialisé peut être exigé à tout moment de l'année. L'élève peut être suspendu jusqu'à fourniture du document.

## **7 - Responsabilité**

Les éventuelles absences de professeurs font l'objet, quand les délais sont suffisants, d'un avis dans le Padlet d'information doublé d'un courriel aux familles. En cas d'absence de dernière minute d'un professeur, les parents sont avertis si possible par téléphone ou par l'envoi d'un courriel ou d'un SMS. Une surveillance est mise en place au conservatoire pendant la durée des cours concernés.

Les élèves autorisés par les parents peuvent s'ils le désirent regagner leur domicile (formulaire à remplir et à signer par les parents lors de l'inscription).

[Retour au sommaire](#)

# III - Organisation de l'Enseignement

## 1 - Généralités

Les activités du département danse comprennent des cours techniques, thématiques, classes de maître, stages, résidences, ateliers chorégraphiques, animations, portes ouvertes, présentations publiques, spectacles, évaluations et examens à huis clos ou publics.

La présence des élèves à ces activités est obligatoire dans le cadre de leur scolarité. L'ensemble de ces activités contribue au rayonnement du département danse. A ce titre, les élèves sont tenus d'apporter gratuitement leur concours, chaque fois qu'ils sont sollicités par les professeurs. Les parents sont informés le plus souvent par mail et systématiquement par l'intermédiaire du **Padlet d'information du Département Danse**.

## 2 - Cours

**Tous les cours sont obligatoires.** Les élèves doivent être ponctuels et se présenter spontanément en tenue au studio à l'heure du début de cours. Une horloge murale rappelle l'heure dans chaque vestiaire.

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur à partir du moment où ils entrent dans le studio de danse.

Les studios "Coppelia" et "Pétrouchka" peuvent être mis à la disposition des élèves pour s'échauffer avant les cours ou comme salle d'étude. Les clefs sont à retirer auprès des enseignants dans les studios "Balanchine" et "Graham".

## 3 - Absences

Les élèves sont tenus d'être assidus aux différents cours auxquels ils sont inscrits. En cas d'empêchement ou de maladie, les parents des élèves mineurs ou les élèves majeurs **doivent en informer l'accueil du conservatoire de préférence en téléphonant au 02 44 09 26 00, répondre 24h/24.**

En cas d'absences répétées et non motivées, la direction de l'établissement peut prononcer un renvoi temporaire ou définitif de l'élève (mineur ou majeur).

En cas d'accident ou de maladie, tout arrêt doit être justifié par un certificat médical. Après une blessure physique ayant entraîné un arrêt d'une durée de plus de 21 jours, un certificat médical de consolidation autorisant la reprise des cours de danse sera exigé.

En cas de souffrance répétitive en cours d'année, les professeurs se réservent le droit de refuser un élève en cours tant qu'il n'aura pas consulté un médecin spécialisé.

## 4 - Planning hebdomadaire

Le planning hebdomadaire est affiché sur le tableau d'information de l'espace danse et communiqué aux élèves à la reprise des cours en septembre par le biais du Padlet d'information. Ce planning peut faire l'objet d'aménagements ponctuels en cours d'année. Un planning hebdomadaire modifié pour la période concernée est alors affiché et publié dans le Padlet.

Ces aménagements seront notifiés aux élèves par écrit par l'intermédiaire du livret de liaison ou par courriel.

## 5 - Planning événementiel

Communiqué dès que possible après la rentrée, ce planning sera mis à jour mensuellement, publié dans le Padlet d'information et affiché sur le tableau d'information de l'espace danse. D'autres manifestations pourront s'ajouter à ce programme de base en cours d'année. Elles feront l'objet si besoin d'une communication individuelle par courriel et par l'intermédiaire du Padlet d'information.

## **6 - Carte d'élève**

Lors de son inscription, chaque élève reçoit une carte attestant qu'il suit les cours au Conservatoire. Cette carte est personnelle. Elle pourra lui être demandée à tout moment par le personnel chargé de la gestion ou de la surveillance de l'établissement. La carte d'élève donne droit à une réduction sur certains spectacles et concerts donnés dans la Communauté d'Agglomération et aux tarifs "très réduits" pour les spectacles "Les Arts de Scène" organisés par le Conservatoire. Elle sera exigée pour toute réservation d'une salle de travail dans l'établissement.

**Il est nécessaire de protéger cette carte afin d'en garantir la lisibilité.**

## **7 - Padlet d'information**

L'équipe pédagogique communique principalement par le biais de son Padlet d'information. Les informations capitales sont également transmises individuellement par mail. Ce Padlet est le principal outil de communication entre les professeurs et les parents qui doivent le consulter très régulièrement.

Au delà de son rôle informatif, le Padlet recèle une mine d'informations pédagogiques, de liens avec nos chaînes vidéos, de tutos et de liens avec le monde de la danse. Nous incitons les parents à aider les plus petits à l'utiliser avec régularité et à tout mettre en œuvre pour permettre à tous enfants de le consulter ensuite avec le maximum d'autonomie.

Nous en ferons une démonstration lors de notre réunion d'information qui se déroulera le jeudi 2 septembre à l'Auditorium Bach à 17:30.

## **8 - Cahier de liaison, petit matériel**

Bien que préférant l'usage du Padlet et des mails, nous maintenons pour le moment l'usage d'un cahier de liaison (format petit cahier 50 pages). Ce cahier sera fourni par les parents dès la rentrée et accompagnera les élèves à chaque cours.

Chaque professeur peut s'il le souhaite faire usage d'un porte vue ou d'un classeur ou d'autre petit matériel, notamment pour la formation musicale. La liste vous sera communiquée dès la rentrée.

## **9 - Tenues imposées**

**Le tableau descriptif des tenues imposées sera transmis prochainement par courriel à chaque famille et publié sur le Padlet.**

**Rappels:** Les lainages (collants, cache-cœur) servent à s'échauffer et doivent être retirés en cours. Les guêtres, jambières, shorts sur tunique, jupettes et autres accessoires sont interdits.

Les élèves doivent être coiffés (chignon ou bandeau pour cheveux courts), sans bijoux.

Les élèves non coiffés ou ne portant pas la tenue imposée ne seront pas admis en cours.

## **10 - Dispositif de commande de matériel**

Le tableau descriptif des tenues imposées permet aux parents de connaître les besoins des enfants. Ils sont tenus de se procurer le matériel au plus vite dès la rentrée et de le renouveler en cours d'année en fonction des besoins.

Tout nouvel article doit être présenté au professeur avant d'être porté ou utilisé par l'élève ; le professeur vérifiant alors que l'article correspond bien au besoin de l'élève. Dans le cas contraire, les parents prennent en charge l'échange de l'article concerné.

**Ni le Conservatoire ni les professeurs ne pourraient être tenus responsables d'un éventuel différent entre les parents et les fournisseurs.**

## 11 - Vestiaires

**L'usage des vestiaires et des casiers est obligatoire. Leur accès est strictement réservé aux élèves et aux professeurs de danse.**

L'affectation des vestiaires par classe est affichée en début d'année, en fonction du planning hebdomadaire. Cette affectation peut varier en cours d'année. Les élèves sont priés de respecter cette répartition à chaque cours.

Les professeurs se chargent d'apprendre aux élèves à utiliser les casiers mis à leur disposition : les enfants doivent se munir d'une pièce de 2 Euros, pièce qui leur est restituée automatiquement après usage.

S'ils le désirent, les parents peuvent attendre leur enfant dans l'espace accueil du département danse situé immédiatement avant les studios. Leur circulation dans les autres zones du département danse, notamment dans la zone des casiers n'est pas autorisée.

## 12 - Hygiène

**La circulation en chaussures est interdite dans les vestiaires et dans les studios de danse. Utiliser les casiers à chaussures installés à l'entrée du département danse.**

Les élèves arrivent en tenue de ville et se changent intégralement pour les cours. **Les tenues de danse se portent sans sous-vêtements.** Elles sont propres à chaque cours et en bon état. En cas d'utilisation de chaussettes, celles-ci ne sont pas les chaussettes portées le jour même à la ville, mais des chaussettes de sport blanches, propres et en bon état.

Les filles sont épilées (aisselles, jambes, maillot).

Les élèves atteints de mycose et verrues plantaires doivent être signalés aux professeurs et soignés immédiatement. Ils ne travailleront pas pieds nus, mais en chaussettes ou en chaussons. Les blessures possibles aux pieds doivent être désinfectées dès la fin des cours. Jeter les pansements, cotons, etc... dans les poubelles.

De nombreuses douches sont à la disposition des élèves. Nous recommandons leur usage régulier après les cours. La détente apportée par cette douche immédiatement après l'effort est importante pour une bonne récupération.

Avoir toujours une bouteille d'eau pour boire pendant les cours. Prévoir une tenue chaude à mettre pendant les périodes d'attente - répétition de variation, de spectacle, cours thématique, stage, etc. Attention ! Pas de flacons ou récipients en verre dans les vestiaires.

## 13 - Discipline

Le Directeur est responsable de la discipline dans les locaux du conservatoire. Il gère directement les cas d'indiscipline ordinaire. En cas d'acte particulièrement grave, le directeur pourra réunir le conseil de discipline, comme indiqué dans le règlement intérieur.

### **Rappel :**

- **La circulation des élèves en tenue de danse hors de "l'espace danse" est rigoureusement interdite. Les élèves en transit sont priés de revêtir un survêtement pour effectuer leurs déplacements,**
- **Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. L'ouverture de la porte vitrée en bas du studio "Balanchine" est interdite - Porte sous alarme.**

[Retour au sommaire](#)

## IV - Évaluations - Examens

### 1 - L'évaluation

Elle possède quatre fonctions fondamentales :

- Situer l'élève dans sa progression personnelle au sein d'un groupe constitué, impliquant éventuellement son orientation vers un autre groupe, voire un établissement différent,
- Définir et expliquer les objectifs que l'équipe pédagogique se fixe au regard des orientations nationales définies précédemment,
- Orienter l'organisation du travail pédagogique,
- Entretenir le dialogue avec les parents et avec les enfants pour les éclairer sur les raisons qui motivent les décisions d'orientation prises par l'établissement, les assurer que celles-ci offrent les conditions les plus favorables à un développement personnalisé.

### 2 - Niveaux

Les cours de danse se déroulent généralement sous forme de cours collectifs appelés « classe ». Pour des raisons pédagogiques, les élèves sont réunis lors de ces classes en groupes de travail correspondant à leur niveau. Certaines classes peuvent réunir des élèves de niveaux différents.

Les examens valident le niveau de chaque élève dans sa discipline dominante. Les niveaux sont détaillés dans la partie "Cursus" de ce document.

### 3 - Le dossier pédagogique

Ce dossier contient les résultats d'examens, appréciations et commentaires des professeurs, justifications d'absences ainsi que toute pièce susceptible d'éclairer le travail de l'élève.

Il peut être communiqué partiellement ou intégralement à une équipe pédagogique externe à l'occasion du changement d'établissement d'un élève ou à l'occasion de l'examen régional d'entrée en Cycle Spécialisé.

### 4 - Le contrôle continu

Les élèves sont évalués par leurs professeurs tout au long de l'année, sous forme de contrôle continu. Ce contrôle peut porter sur des contenus divers notamment recherches, travaux personnels... Les appréciations sont portées sur les bulletins trimestriels.

- les professeurs ne donnent pas de note aux élèves,
- Ils leurs font part d'observations destinées à donner un éclairage sur leur travail,
- Ils leurs permettent de faire le point sur leurs acquis et sur les points à travailler afin de les guider dans leur apprentissage.

## **5 - Les bulletins trimestriels**

Ces bulletins permettent aux parents de suivre le bon déroulement de la scolarité de leur(s) enfant(s). Chaque famille peut consulter ces bulletins par le biais de l'interface réservée aux parents dans notre Logiciel Imuse.

## **6 - Le Conseil de classe**

Trois fois dans l'année, l'équipe pédagogique se réunit en Conseil de Classe. Lors du troisième conseil, elle fait le bilan du contrôle continu et décide avec la Direction :

- le maintien de l'élève dans le niveau,
- la présentation de l'élève aux examens,
- la réorientation de l'élève.

**Les élèves non présentés aux examens sont maintenus dans leur niveau ou réorientés.**

## **7 - L'évaluation de fin d'année**

Il existe différents types d'évaluations de fin d'année, correspondant à des phases différentes du cursus d'études (cf. le déroulement détaillé en V-3).

- Le passage des examens est obligatoire pour changer de phase ou de cycle,
- Les examens de fin de cycle sont organisés avec un jury constitué de spécialistes extérieurs à l'établissement. Le résultat de cette évaluation se traduit sous forme d'une mention permettant ou non le passage dans le cycle supérieur. Ces examens sont publics,
- Pour les autres niveaux, le résultat se traduit uniquement par : admis dans le niveau supérieur ou maintenu.

**Les captations audio, photo et vidéo ne sont pas autorisées lors des examens.**

[Retour au sommaire](#)

# V - Coursus des études chorégraphiques

## 1 - Généralités

Avant l'entrée dans le cursus d'études chorégraphiques, possible à partir de six ans, le Conservatoire propose de découvrir simultanément la musique et la danse dès l'âge de cinq ans grâce à **l'éveil artistique**.

Créé en 2008/2009, ce cours de 45 minutes hebdomadaires se fixe les objectifs suivants :

- Donner une approche sensorielle des rythmes et des sons,
- Développer l'expression corporelle et la créativité,
- Explorer l'espace et le temps,
- Découvrir le spectacle vivant.

L'activité est encadrée par deux professeurs (l'un de musique, l'autre de danse) et se déroule dans les studios de danse du Conservatoire.

Puis, pour les enfants qui auront choisi de poursuivre (ou de commencer) la pratique de la danse, le cursus d'études s'étend de **l'initiation à la danse au Cycle Spécialisé**.

Les cours s'adressent aussi bien aux amateurs qui souhaitent atteindre un bon niveau qu'à ceux qui aspirent à faire carrière.

- La progression des élèves est optimisée par la prise en compte des rythmes individuels d'acquisition. Des temps d'enseignement dispensés en regroupement de phases favorisent les échanges entre celles-ci, tout en renforçant la notion de cycle,
- Pour cela, le cursus est organisé en cinq cycles, chacun divisé en 2 phases,
- Le temps passé au sein d'un cycle peut varier : notre enseignement s'adapte à chaque élève pour lui permettre de suivre la classe qui correspond à ses capacités et à ses possibilités de progression,
- Les volumes horaires sont définis de façon à assurer une formation qui permette à l'élève de se construire une identité artistique s'appuyant sur une solide base technique dans la discipline classique,
- Les élèves reçoivent un enseignement complémentaire pouvant déboucher sur des projets de diffusion. Les techniques varient suivant la discipline dominante (classique ou jazz), le niveau des élèves et le projet pédagogique de l'année : classique, contemporain, caractère, jazz, flamenco...

**Le cursus d'études se décline en trois périodes d'apprentissage dissociables :**

- La découverte de la danse,
- La formation initiale du danseur,
- La fin d'étude amateur ou la formation pré-professionnelle.

## 2 - La découverte de la danse

Cette période d'apprentissage s'adresse à tous les enfants âgés de 6 à 8 ans : c'est le cycle de découverte. Il est composé de deux phases : l'Initiation 1 et l'Initiation 2. Ce cycle prépare l'élève à l'apprentissage de la technique classique, objet de sa seconde période de formation.

Objectifs principaux :

- Expérimentation du mouvement dansé,
- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres,
- Approche des fondamentaux et de la terminologie de la technique classique,
- Découverte de la musique et du spectacle vivant.

Évaluations, examens :

- Tout au long du cycle, contrôle continu du professeur, avis du conseil de classe,
- **Examens de fin de phase Initiation du Cycle de Découverte** : Ils se déroulent à huis clos, sous forme de cours au studio. Présidé par l'un des membres de l'équipe de direction pédagogique ou par le conseiller aux études chorégraphiques du département

danse, le jury est composé de l'ensemble des professeurs de danse de l'équipe pédagogique. Ces examens déterminent l'entrée en formation initiale du danseur, en Cycle 1 - Phase A.

### **3 - La formation initiale du danseur**

Bien que la pratique de la danse soit possible dès le plus jeune âge, un enfant peut débiter la danse plus tard, sans passer par la phase de découverte. En fonction des tests d'entrée permettant d'évaluer ses aptitudes, il peut intégrer directement la formation initiale du danseur.

La limite d'âge dépendra de ses dispositions. Sauf cas exceptionnel, elle ne peut excéder 10 ou 11 ans pour les filles, un peu plus tard pour les garçons.

Cette période s'avère être fondamentale. L'enseignement s'adresse à tous les élèves désireux de recevoir une formation de qualité, quelles que soient leurs aspirations.

Ce cursus d'études à dominante classique (jusqu'à la fin de la phase A du cycle 2), est organisé en deux cycles, chaque cycle étant divisé en 2 phases.

#### Objectifs principaux :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique,
- Acquisition des éléments techniques de base,
- Découverte des œuvres chorégraphiques,
- Début du travail de répertoire,
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique,
- Familiarisation avec les œuvres artistiques : création et répertoire,
- Initiation à l'endurance (½ pointes et pointes),
- Capacité à s'auto évaluer.

#### **Déroulement des cycles 1 et 2 : dominante, complémentaire, évaluation, examens, orientation**

##### Cycle 1 phase A :

- dominante classique,
- complémentaire caractère,
- évaluation continue tout au long de la phase,
- Examens de fin de phase A du cycle 1 : Ils se déroulent à huis clos, sous forme de cours au studio. Présidé par l'un des membres de l'équipe de direction pédagogique ou par le Conseiller aux études chorégraphiques, le jury est composé de l'ensemble des professeurs de danse de l'équipe pédagogique.

##### Cycle 1 phase B :

- dominante classique,
- complémentaire caractère,
- évaluation continue tout au long de la phase,
- Les examens de fin de phase B du cycle 1 : Ils sont publics et se déroulent sur scène ou en studio. Les élèves présentent un cours collectif suivi d'une variation individuelle et d'une démonstration collective (danse de caractère). Présidé par l'un des membres de l'équipe de direction, le jury est composé de deux professeurs dont un spécialiste de la discipline classique.

Le passage de cet examen est obligatoire pour changer de cycle.



#### Cycle 2 phase A :

- dominante classique,
- complémentaire caractère,
- évaluation continue tout au long de la phase,
- Les examens de fin de phase A du cycle 2 : Ils se déroulent à huis clos, sous forme de cours au studio, dans la dominante classique et dans la complémentaire Jazz. Présidé par l'un des membres de l'équipe de direction pédagogique ou par le Conseiller aux études chorégraphiques, le jury est composé de l'ensemble des professeurs de danse de l'équipe pédagogique. Ces examens déterminent l'orientation de l'élève : à ce niveau de son parcours, il peut poursuivre ses études dans le cursus à dominante classique ou s'orienter vers le cursus à dominante Jazz.

#### Cycle 2 phase B :

- dominante classique ou jazz,
- complémentaire jazz ou classique suivant dominante,
- évaluation continue tout au long de la phase,
- Les examens de fin de phase B du Cycle 2 : ils se déroulent sur scène ou en studio en public, devant un jury externe. Les élèves présentent un cours collectif suivi d'une variation individuelle dans la dominante puis une variation libre. Présidé par l'un des membres de l'équipe de direction pédagogique, le jury est composé de deux professeurs dont l'un est spécialiste dans la discipline présentée. Le passage de cet examen est obligatoire pour entrer en 3ème cycle amateur à dominante Classique ou Jazz.

A la fin du 2ème cycle du cursus à dominante classique (phase B2), l'équipe pédagogique peut proposer à l'élève l'entrée en cycle de fin d'études, à vocation amateur ou l'inscription à l'examen régional d'entrée en Cycle Spécialisé (cursus classique seulement).

#### Examen de fin de cycle pour les C1-B et les C2-B :

Les variations des fins de cycles 1 et 2 sont choisies par l'équipe pédagogique dans les variations imposées par la DGCA pour l'année en cours ou pour les années précédentes, ou des variations de niveau équivalent (FFEM, CND).

## **4 - La fin d'études amateur, la formation pré-professionnelle - Le perfectionnement**

Si les deux premiers cycles sont dits généralistes, le troisième cycle offre deux possibilités :

- A - Le troisième cycle amateur** : qu'il soit à dominante classique ou à dominante jazz, ce cycle finalise les études des élèves qui souhaitent pousser leur pratique artistique à haut niveau sans avoir toutefois d'aspirations professionnelles.
- B - Le troisième cycle pré-professionnel** : proposé **uniquement dans la dominante classique**, ce Cycle s'adresse aux élèves se destinant à une carrière dans les métiers de la danse. Nous offrons à la fin de ce cycle la possibilité de suivre une ou deux années de perfectionnement en spécialisation professionnelle.

### **A - La fin d'études amateur à dominante classique ou jazz**

#### **Objectifs principaux :**

- Capacité à développer un projet personnel et à s'intégrer au projet de groupe dans la pratique amateur,
- Autonomie dans l'appropriation de la danse,
- Aisance artistique et interprétation,
- Capacité à danser et analyser des œuvres chorégraphiques : création et répertoire,
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité.

### **Discipline complémentaire :**

- Dominante classique : atelier chorégraphique classique et néo-classique, préparation à l'option danse (EPS) au BAC,
- Dominante jazz : atelier chorégraphique jazz, préparation à l'option danse (EPS) au BAC.

### **Évaluations, examens :**

- contrôle continu des professeurs,
- examen de fin d'année,
- Possibilité de se présenter à l'examen d'entrée en Cycle Spécialisé.

### **Diplômes :**

**Le Brevet (de fin d'études Chorégraphiques)** : mise en place en 2021-2022, ce diplôme s'adresse aux élèves de fin de second cycle ou de troisième cycle qui ne désirent pas se présenter au CEC. Ses modalités d'application seront précisées par un avenant à ce document qui paraîtra en cours d'année.

### **Le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)**

Ce diplôme sanctionne la fin des études amateur. Résultat d'un parcours réussi au sein de l'établissement, il invite à la prolongation d'une pratique de qualité en amateur éclairé.

### **Épreuves :**

- **Variation imposée**, en tunique et collants, sur pointes, demi-pointes ou pieds nus suivant la discipline dominante. Choisie par l'élève, en accord avec les professeurs, parmi les variations imposées par la DGCA pour le CEC ou pour la 2<sup>ème</sup> phase du Cycle Secondaire du cursus B ou des variations de niveau équivalent (FFEM, CND).
- **Variation libre**, en costume, sur pointes, demi-pointes ou pieds nus. Choisie par le candidat, elle sera de style classique, néoclassique, jazz ou contemporain

Le CEC s'obtient à partir de la note de 12/20, (1ère mention Assez Bien)

## **B - Le troisième cycle pré-professionnel**

L'examen d'entrée dans ce cycle obéit à des dispositions particulières :

- Ce cycle s'adresse aux élèves se destinant à une carrière dans les métiers de la danse,
- Motivation et capacités sont indispensables pour suivre ce niveau de formation,
- Seuls les élèves souhaitant poursuivre leurs études dans la dominante classique pourront le faire au Conservatoire du Choletais. Les autres devront tenter l'entrée dans un des établissements qui proposent les dominantes contemporain ou jazz.

### **Objectifs principaux :**

- Accomplissement de la dimension artistique,
- Autonomie dans l'appropriation de la danse : aisance artistique et interprétation,
- Lecture analytique, perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées et capacité à les restituer en scène (création et répertoire),
- Développement de l'endurance et de la virtuosité.

### **Évaluation, examens :**

- contrôle continu des professeurs,
- examen de fin d'année,
- Possibilité de se présenter à l'examen permettant d'obtenir l'unité de valeur chorégraphique du Diplôme d'études Chorégraphiques (DEC) en classique.

## **Diplôme : Diplôme d'Études chorégraphiques (DEC) à dominante classique**

Ce diplôme sanctionne la fin des études chorégraphiques initiales. et garantit un niveau de formation qui autorise son titulaire à s'orienter vers le concours d'entrée d'un établissement d'enseignement supérieur spécialisé ou à tenter directement l'aventure du métier de danseur.

La décision de délivrance du DEC est prise par le directeur de l'établissement sur proposition du jury après obtention de 5 unités de valeur :

**1 - L'UV technique** : délivrée sur proposition d'un jury lors de l'examen, donne l'équivalence de l'EAT ouvrant l'accès aux Centres de Formation au diplôme d'état de professeur de danse dans l'option présentée. Elle s'obtient avec une 1<sup>ère</sup> mention Bien et se compose de deux variations présentées sur scène, sur pointes pour les filles :

- Une variation classique choisie par l'élève, entre les deux variations imposées par la DGCA (BAC F11, EAT). Elle est dansée sur pointes, en tunique pour les filles et sur demi-pointes et en collant et tunique ou tee-shirt pour les garçons,
- Une variation libre : composition personnelle ou variation du répertoire, en costume.

## **2 - L'UV de culture chorégraphique**

## **3 - L'UV de culture musicale**

## **4 - L'UV d'anatomie**

## **5 - L'UV au choix portant sur les enseignements complémentaires**

Le contenu du programme des UV2, UV3, UV4 et UV5 est fixé par l'équipe pédagogique de l'établissement, en adaptant localement les recommandations ministérielles en fonction du projet d'établissement. Ces UV sont délivrées par le directeur de l'établissement sur la base du contrôle continu.

**Rappel** : Il est possible de ne présenter à l'examen que les épreuves permettant d'obtenir l'UV technique du DEC pour obtenir l'équivalence de l'EAT :

- Cours éliminatoire,
- Variation cycle 2 - Phase C de la DGCA dans la discipline dominante,
- Variation libre.

Nous offrons à la fin de ce cycle la possibilité de suivre une ou deux années de perfectionnement.

**C - La spécialisation professionnelle** : Cette formation est destinée aux élèves libérés de leurs obligations scolaires. Intégration dans la classe après étude de dossier, audition et entretien.

- Étude au cas par cas d'un projet personnel à vocation professionnelle et des moyens locaux ou régionaux liés à sa réalisation,
- Préparation aux concours,
- Préparation aux auditions en compagnies,
- Préparation aux EAT nationaux.

## **5 - Formation musicale danseurs**

Cette formation complémentaire et obligatoire se déroule :

- sous forme d'atelier de percussion pour les Initiations 2
- sous forme de cours hebdomadaires pour les classes C1A1 à C2A1,
- sous forme d'ateliers de percussion pour les classes C2A2 à C3B.

Néanmoins, les élèves qui le désirent peuvent s'inscrire dans un cours de formation musicale traditionnel au sein du Conservatoire. Un test d'évaluation permettra de les orienter (contacter le Conseiller aux Études). Attention : le choix de la dominante (musique ou danse) peut avoir une incidence sur la scolarité de l'élève, d'où l'importance de bien s'informer afin de faire un choix éclairé.

## **6 - Le statut d'auditeur libre**

L'auditeur libre est une personne mineure ou majeure de bon niveau, autorisée à suivre les cours collectifs de la classe de danse sans y être scolarisée.

- Ce statut exceptionnel fait l'objet d'une demande écrite,
- Il peut être accordé au cas par cas, après audition et entretien de motivation avec l'équipe pédagogique,
- Il est accordé pour une année scolaire et fait l'objet d'une nouvelle demande écrite à l'issue de cette période,
- Il peut être supprimé à tout moment pour manque d'assiduité, de mauvaise intégration dans la classe ou en cas de non-respect du règlement,
- L'équipe pédagogique détermine la classe avec laquelle l'auditeur peut prendre ses cours,
- L'auditeur a accès à tous les cours techniques de cette classe. Il suit les cours dans la tenue imposée correspondant à cette classe,
- Sauf accord préalable du responsable pédagogique, il ne participe pas aux auditions et spectacles du département danse, ni aux stages et ateliers chorégraphiques,
- L'auditeur ne peut prétendre ni à un suivi pédagogique avec bulletin trimestriel, ni à l'évaluation continue, ni aux examens,
- Il ne peut demander le remplacement de cours déplacés ou annulés,
- Il n'a pas accès aux cours dans les périodes de préparation scénique des spectacles, auditions et examens (en générale la semaine qui précède l'événement).

[\*Retour au sommaire\*](#)

## Annexe 1

# **LEXIQUE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE FASCICULE**

**APEC** : Association des Parents d'Élèves du conservatoire

**Brevet** : Brevet de fin d'études chorégraphiques

**CA** : Certificat d'Aptitude

**CEC** : Certificat d'Études Chorégraphiques (3<sup>ème</sup> cycle - diplôme de fin d'études "amateurs")

**CS** : Cycle Spécialisé

**CRD** : Conservatoire à Rayonnement Départemental (Établissement contrôlé par l'État, financé par l'État, le Département et la Collectivité d'accueil) de rayonnement départemental, habilité à délivrer le **DEC**

**CRC/CRI** : Conservatoire à Rayonnement Communal ou Intercommunal (Établissement non contrôlé par l'État, financé par la Collectivité d'accueil avec généralement participation du Département) de rayonnement local, non habilité à délivrer le **DEC**

**CRR** : Conservatoire à Rayonnement Régional (Établissement contrôlé par l'État, financé par l'État, le Département et la Collectivité d'accueil), de rayonnement régional, habilité à délivrer le **DEC**

**DE** : Diplôme d'État

**DEC** : Diplôme d'Études Chorégraphiques

**DGCA** : Direction Générale de la Création Artistique (Ministère de la Culture)

**EAT** : Examen d'Aptitude Technique

**FMD** : Formation Musicale Danseur

[Retour au sommaire](#)

## Annexe 2

# CURSUS DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

Les âges sont mentionnés à titre indicatif

<p style="text-align: center;"><b>Cycle spécialisé dominante classique → DEC à partir de 14 ans</b></p> <p>1 024 heures de formation échelonnées sur 2 à 4 ans</p> <p style="text-align: center;">Examen d'entrée</p>	<p style="text-align: center;"><b>Cycle III dominante classique → CEC à partir de 14 ans</b></p> <p>3 cours de danse classique de 1h30 à 1h45 + 34h00 d'atelier annualisées 1 cours de danse jazz de 1h30 1 cours de Formation Musicale danseur</p>	<p style="text-align: center;"><b>Cycle III dominante jazz → CEC à partir de 14 ans</b></p> <p>3 cours de danse jazz de 1h30 Atelier chorégraphique de 2h00 1 cours de danse classique de 1h30 1 cours de Formation Musicale danseur</p>
---	---	--

ou ou **Brevet** ou

<p><b>Cycle II dominante classique phase B 1 et 2 13 à 16 ans</b></p>
<p>3 cours de danse classique de 1h30 à 1h45 suivant la phase dont un cours de pointes + 34h00 d'atelier annualisées 1 cours de danse jazz de 1h30 1 cours de Formation Musicale danseur de 30' annualisé Pratique collective extérieure possible : C<sup>ie</sup> contemporaine ou C<sup>ie</sup> danse de caractère</p>

<p><b>Cycle II dominante jazz phase B 1 et 2 13 à 16 ans</b></p>
<p>3 cours de danse jazz de 1h30, dont un atelier 1 cours de danse classique de 1h30 1 cours 45' de Formation Musicale danseur ou 1 cours de Formation Musicale danseur de 30' annualisé Pratique collective extérieure possible : C<sup>ie</sup> Korishki (danse de caractère)</p>

ou

<p><b>Cycle II tronc commun À partir de 11 ans</b></p>	<p><b>Phase A 1 et 2</b></p>	<p>3 cours de 1h30 à 1h45 de danse classique incluant le travail de pointes Disciplines complémentaires : A1 : 1h00 de danse de caractère + 17h00 d'atelier Jazz* A2 : 1h00 de Jazz + 17:00 de caractère* * annualisé sous forme de stages 1 cours 45' de Formation Musicale danseur Pratique collective extérieure possible : C<sup>ie</sup> Korishki (danse de caractère)</p>
--	----------------------------------	---

<p><b>Cycle I tronc commun À partir de 8 ans</b></p>	<p><b>Phase B 1 et 2</b></p>	<p>2 cours de 1h30 de danse classique 1 cours de 1h30 incluant les pointes débutantes en phase B2 1 cours de 1h00 de danse de caractère 1 cours de 45' Formation Musicale Danseur</p>
	<p><b>Phase A 1 et 2</b></p>	<p>2 cours de 1h15 à 1h30 de danse classique 1 cours de 1h00 de danse de caractère 1 cours de 45' Formation Musicale Danseur</p>

<p><b>Cycle de découverte À partir de 6 ans</b></p>	<p><b>Phase probatoire</b></p>	<p>2 cours de danse de 1h00 incluant un atelier chorégraphique</p>
	<p><b>Phase d'initiation</b></p>	<p>2 cours de 1h00 incluant un atelier chorégraphique</p>
<p><b>Éveil artistique 5 ans</b></p>	<p><b>Phase d'éveil</b></p>	<p>1 cours de 45' (musique et danse associées)</p>

[Retour au sommaire](#)

## **L'APEC** **L'ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES du CONSERVATOIRE**

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire du Choletais représente les parents auprès des professeurs, de la Direction du Conservatoire et de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Établissement ainsi qu'au cours d'entretiens et de réunions informelles. Son siège se situe dans l'établissement.

L'APEC vous propose :

- l'organisation de spectacles, d'échanges et de déplacements,
- une assurance pour vos instruments,
- la vente de partitions et de méthodes d'occasion, tout au long de l'année,
- etc...

L'APEC vous accueille dans son espace dédié dans le hall du Conservatoire aux heures de permanence affichées en début d'année scolaire, vous pourrez également laisser vos messages et courriers dans la boîte aux lettres située au même endroit.

**Pour tout renseignement s'adresser à : [apeccholet49@gmail.com](mailto:apeccholet49@gmail.com)**

[Retour au sommaire](#)